

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 26 mars 2025, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative à l'autorisation pour la garde de poules pour le jardin communautaire Pointe-Verte et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (12)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), vise un terrain sur la rue Knox.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (numéro 3) (3-7)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest (numéro 7) (7-6)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8) (8-11)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard (numéro 16) (16-4)

Ces ordonnances (3-7, 7-6, 8-11 et 16-4), adoptées en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), visent à interdire les sacs de plastique transparent en tant que contenants pour la collecte des résidus verts sur le territoire des arrondissements concernés.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 2 avril 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat